

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 13 mars 2024 à compter de 13 h.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, Mme Julie Bourdon, mairesse de Granby, M. Éric Chagnon, maire du Canton de Shefford, Mme Christiane Choinière, substitut au maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

M. Jean Hogue, directeur général et greffier-trésorier, Mme Valérie Leblanc, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, M. Éric de la Sablonnière, directeur général adjoint, Gestion et développement du territoire et M^e Grégory Carl Godbout, greffier, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 13 h 05.

2024-03-074

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

Présences et constatation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 février 2024
3. Période de questions
4. Aménagement du territoire, urbanisme, milieux humides et hydriques :
 - 4.1 Demandes d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Ville de Granby :
 - 4.1.1 Règlement numéro 1292-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les lieux de culte et de rassemblement axés sur la religion dans la zone commerciale GJ37C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP32-2023 et SP01-2024
 - 4.1.2 Règlement numéro 1293-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les établissements d'enseignement et les établissements offrant des services gouvernementaux « Pcem » dans les zones G119R et IG02I, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP35-2023 et SP02-2024
 - 4.2 Demandes d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby :
 - 4.2.1 Règlement numéro 426-2024 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 371-2017 afin de se conformer aux règlement numéros 2021-340, 2021-343 et 2023-363 de la MRC de La Haute-Yamaska

- 4.2.2 Règlement numéro 427-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-2017 afin de se conformer aux règlements numéros 2021-340, 2021-343 et 2023-363 de la MRC de La Haute-Yamaska
- 4.3 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton :
 - 4.3.1 Règlement numéro 657-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 560-2017 visant à modifier des dispositions de la zone AL-2 et sa grille de zonage en lien avec l'aménagement de la piste cyclable
- 4.4 Demande d'avis d'opportunité pour un règlement adopté par la Ville de Granby :
 - 4.4.1 Règlement numéro 1294-2024 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 4 167 500 \$
- 4.5 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Municipalité du Village de Warden – Résolution numéro 2023-12-160 indiquant que la municipalité est conforme au règlement numéro 2019-317 et n'a pas à modifier sa réglementation
- 4.6 Drogations mineures accordées en zones de contraintes et soumises au pouvoir de contrôle de la MRC :
 - 4.6.1 Demande de dérogation mineure numéro 2023-00016 accordée par la Municipalité de Roxton Pond - 742, rue Jacob-Nicol (lot 6 316 709 du cadastre du Québec)
 - 4.6.2 Demande de dérogation mineure numéro 2023-00018 accordée par la Municipalité de Roxton Pond – 47, rue Ducharme (lot 6 404 690 du cadastre du Québec)
- 4.7 Autorisation de signature – Convention d'aide financière du programme Accélérer la transition climatique locale
- 5. Gestion des matières résiduelles et écocentres :
 - 5.1 Soutien du projet de tri au chantier des résidus de construction, démolition et rénovation du Cégep de Granby
 - 5.2 Libération de la garantie d'exécution pour le contrat numéro 2018/004 (activités C et D) – Collecte, transport et traitement des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques
- 6. Développement local et régional :
 - 6.1 Événement Saine alimentation pour tous – Demande d'appui financier de SOS Dépannage pour la tenue de l'événement en Haute-Yamaska
 - 6.2 Demande de financement – Projet Place aux jeunes Haute-Yamaska du Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons-de-l'Est 2024-2025
 - 6.3 Organisation des Folies gourmandes en collaboration avec Commerce Tourisme Granby région
 - 6.4 Demande de soutien financier de Commerce Tourisme Granby région pour la promotion des Rendez-vous agroalimentaires de Pâques de la Haute-Yamaska
 - 6.5 Appui à Commerce Tourisme Granby région – Demande de partenariat financier – Lancement de saison 2024
 - 6.6 Appui à Commerce Tourisme Granby région – Demande de partenariat financier – Station Boire
 - 6.7 Projet de positionnement et de dépenses du Réseau des Haltes gourmandes – Mars 2024
 - 6.8 Adhésion au Réseau Rues principales
 - 6.9 Adoption des priorités régionales 2025-2029 – Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

7. Transport collectif :
 - 7.1 Autorisation de signature – Convention d'aide financière avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le financement du transport collectif
 - 7.2 Projet de développement d'un nouveau service de transport collectif à partir de Saint-Alphonse-de-Granby et contribution dans le cadre du programme NOMO
8. Réglementation :
 - 8.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement numéro 2024-... modifiant le Règlement numéro 2023-368 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska, afin de modifier la définition de « débit » et de modifier les dispositions relatives à la création de nouvelles surfaces d'imperméabilisation
9. Affaires financières, administratives et ressources humaines :
 - 9.1 Approbation et ratification d'achats
 - 9.2 Approbation des comptes
 - 9.3 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2022-356 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
 - 9.4 Augmentation des surplus affectés au 31 décembre 2023 – Partie 1 du budget – À l'ensemble
 - 9.5 Augmentation des surplus affectés au 31 décembre 2023 – Partie 2 du budget – Évaluation, diffusion des matrices et sécurité publique
 - 9.6 Transferts au surplus affecté pour engagements de crédits au 31 décembre 2023 – Partie 1 du budget
 - 9.7 Transfert au surplus affecté pour engagements de crédits au 31 décembre 2023 – Partie 2 du budget
 - 9.8 Remplacement de l'émissaire de la langue française – Abrogation de la résolution numéro 2023-11-468
 - 9.9 Modification de la résolution numéro 2023-10-398 – Acquisition d'un véhicule électrique
 - 9.10 Modification de la résolution numéro 2023-12-536 – Services professionnels en cybersécurité
 - 9.11 Autorisation de signature – Convention d'aide financière pour l'Opération haute vitesse avec le gouvernement du Québec
 - 9.12 Octroi d'un contrat pour la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique
 - 9.13 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré avec Mme Sylvie Lavigueur concernant la fourniture de services relatifs au Programme Petits établissements accessibles
 - 9.14 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré avec Mme Sylvie Lavigueur concernant la fourniture de services relatifs au Programme d'adaptation de domicile
 - 9.15 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré avec Mme Sylvie Lavigueur concernant la fourniture de services relatifs au Programme RénoRégion
 - 9.16 Adoption de la Politique de prêt de salles de réunion
 - 9.17 Adoption de la Politique d'utilisation des équipements de téléphonie cellulaire
 - 9.18 Modification à l'organigramme
 - 9.19 Horaire allégé en prévision de la retraite et changement de poste
 - 9.20 Promotion au poste de directrice, services administratifs et ressources humaines

10. Réseau cyclable :
 - 10.1 Autorisation de l'image de marque de la campagne sur la culture vélo dans le cadre du projet « Signature innovation – La Haute-Yamaska, c'est vélo! »
 - 10.2 Conférence sur le vélo à assistance électrique en milieu de travail
11. Sécurité incendie :
 - 11.1 Demande d'une préautorisation du projet de schéma révisé de couverture de risques 2024-2034 en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique
 - 11.2 Adoption du rapport d'activité de l'an 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (an 10) de la MRC de La Haute-Yamaska
12. Évaluation :
 - 12.1 Dépôt et acceptation du rapport annuel d'activité du Service d'évaluation pour 2023
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

2024-03-075 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2024.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

2024-03-076 **DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 1292-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES LIEUX DE CULTE ET DE RASSEMBLEMENT AXÉS SUR LA RELIGION DANS LA ZONE COMMERCIALE GJ37C, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP32-2023 ET SP01-2024**

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil un règlement adopté le 5 février 2024 intitulé Règlement numéro 1292-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les lieux de culte et de rassemblement axés sur la religion dans la zone commerciale GJ37C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP32-2023 et SP01-2024;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1292-2024 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2024-03-077

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 1293-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET LES ÉTABLISSEMENTS OFFRANT DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX « PCEM » DANS LES ZONES GI19R ET IG02I, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP35-2023 ET SP02-2024

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil un règlement adopté le 5 février 2024 intitulé Règlement numéro 1293-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les établissements d'enseignement et les établissements offrant des services gouvernementaux « Pcem » dans les zones GI19R et IG02I, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP35-2023 et SP02-2024;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1293-2024 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2024-03-078

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 371-2017 AFIN DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 2021-340, 2021-343 ET 2023-363 DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby soumet à ce conseil un règlement adopté le 13 février 2024 intitulé Règlement numéro 426-2024 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 371-2017 afin de se conformer aux règlements numéros 2021-340, 2021-343 et 2023-363 de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le Règlement numéro 426-2024 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2024-03-079

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-2017 AFIN DE SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 2021-340, 2021-343 ET 2023-363 DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby soumet à ce conseil un règlement adopté le 13 février 2024 intitulé Règlement numéro 427-2024 modifiant le

Règlement de zonage numéro 372-2017 afin de se conformer aux règlements numéros 2021-340, 2021-343 et 2023-363 de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 427-2024 de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2024-03-080

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – RÈGLEMENT NUMÉRO 657-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560-2017 VISANT À MODIFIER DES DISPOSITIONS DE LA ZONE AL-2 ET SA GRILLE DE ZONAGE EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton soumet à ce conseil un règlement adopté le 12 février 2024 intitulé Règlement numéro 657-2023 amendant le Règlement de zonage 560-2017 visant à modifier des dispositions de la zone AL-2 et sa grille de zonage en lien avec l'aménagement de la piste cyclable;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 657-2023 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2024-03-081

DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 1294-2024 AUTORISANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE RUES ET DE RÉSEAUX ET LES FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 167 500 \$

ATTENDU l'adoption par la Ville de Granby, le 19 février 2024 du Règlement numéro 1294-2024 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 4 167 500 \$;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC signifie à la Ville de Granby que le règlement numéro 1294-2024 ne va pas à l'encontre des orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire.

2024-03-082

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN – RÉOLUTION NUMÉRO 2023-12-160 INDIQUANT QUE LA MUNICIPALITÉ EST CONFORME AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-317 ET N'A PAS À MODIFIER SA RÉGLEMENTATION

ATTENDU que le Règlement numéro 2014-274 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Yamaska est entré en vigueur le 19 décembre 2014;

ATTENDU qu'une MRC peut modifier à tout moment son schéma d'aménagement et de développement en suivant les procédures prévues aux articles 48 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU que la MRC a adopté, le 13 février 2019, le Règlement numéro 2019-317 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, tel que modifié, afin d'ajouter des normes d'aménagement pour les voies d'accès cyclables situées à l'intérieur de l'aire « corridor récréotouristique »;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 58 de la LAU, les municipalités doivent adopter, dans les six mois, tout règlement de concordance;

ATTENDU que la Municipalité du Village de Warden a transmis à la MRC la résolution 2023-12-160 le 6 décembre 2023 indiquant qu'elle n'a pas à modifier ses règlements d'urbanisme conformément à l'article 59.1 de la LAU;

ATTENDU que les normes inscrites au schéma d'aménagement concernant les voies d'accès cyclables ne reflètent pas les meilleures pratiques disponibles et ne sont pas celles qui sont appliquées;

ATTENDU qu'imposer ces normes à la Municipalité du Village de Warden irait à l'encontre des pratiques utilisées à ce jour;

ATTENDU que la MRC doit se prononcer sur la résolution numéro 2023-12-160;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'approuver la résolution numéro 2023-12-160 de la Municipalité du Village de Warden et de confirmer que celle-ci n'a pas à modifier ses règlements d'urbanisme.

2024-03-083

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-00016 ACCORDÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND – 742, RUE JACOB-NICOL (LOT 6 316 709 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une municipalité qui accorde une dérogation mineure dans un lieu visé au 2^e alinéa de l'article 145.2, soit dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit transmettre à la MRC une copie de la résolution;

ATTENDU que la présente demande de dérogation mineure a été déposée par la Municipalité de Roxton Pond en lien avec l'obligation prévue au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la LAU;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure consiste à rendre conforme une piscine résidentielle située à une distance de 3,3 mètres de l'emprise de rue au lieu de respecter une marge avant minimale de 4 mètres;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation mineure a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général :

1. Imposer toute condition dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité locale visée;
2. Désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible.

ATTENDU que cette demande ne vise pas des dispositions adoptées en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du 2^e alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du 2^e alinéa de l'article 115 de la LAU;

ATTENDU que cette demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la LAU pour la dérogation mineure visée, soit la demande numéro 2023-00016 accordée par la Municipalité de Roxton Pond – 742, rue Jacob-Nicol (lot 6 316 709 du cadastre du Québec).

2024-03-084

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-00018 ACCORDÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND – 47, RUE DUCHARME (LOT 6 404 690 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), une municipalité qui accorde une dérogation mineure dans un lieu visé au 2^e alinéa de l'article 145.2, soit dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit transmettre à la MRC une copie de la résolution;

ATTENDU que la présente demande de dérogation mineure a été déposée par la Municipalité de Roxton Pond en lien avec l'obligation prévue au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la LAU;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure consiste à rendre conforme la construction d'une habitation unifamiliale isolée qui serait située à une distance de 6,9 mètres de l'emprise de rue au lieu de respecter une marge avant minimale de 9 mètres;

ATTENDU que le conseil de la MRC peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation mineure a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de

santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général :

1. Imposer toute condition dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité locale visée;
2. Désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible.

ATTENDU que cette demande ne vise pas des dispositions adoptées en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du 2^e alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4° ou 4.1° du 2^e alinéa de l'article 115 de la LAU;

ATTENDU que cette demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU la recommandation du Service de planification du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la LAU pour la dérogation mineure visée, soit la demande numéro 2023-00018 accordée par la Municipalité de Roxton Pond – 47, rue Ducharme (lot 6 404 690 du cadastre du Québec).

2024-03-085

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE

Soumise : Projet de convention d'aide financière.

ATTENDU qu'il est opportun de réaliser une analyse approfondie portant sur les risques et les possibilités liés à la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU le plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) et le Fonds d'électrification et de changements climatiques du gouvernement provincial;

ATTENDU qu'un programme d'aide financière du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est disponible pour soutenir les organismes municipaux dans l'élaboration d'un plan climat (volet 1);

ATTENDU qu'advenant l'octroi de cette aide financière, la MRC pourra débiter l'élaboration de son plan climat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beaugard et résolu unanimement :

1. D'approuver l'élaboration d'un plan climat;
2. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, à signer la convention d'aide financière telle que soumise et y apporter toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2024-03-086

SOUTIEN DU PROJET DE TRI AU CHANTIER DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DÉMOLITION ET RÉNOVATION DU CÉGEP DE GRANBY

ATTENDU que le Cégep de Granby demande l'appui de la MRC pour un projet de tri au chantier des résidus de construction, démolition et rénovation (CRD);

ATTENDU que la MRC prévoit dans son Plan de gestion des matières résiduelles de réaliser des actions pour l'amélioration de la gestion des résidus de CRD sur son territoire;

ATTENDU que ce projet vise à réduire la quantité de résidus de CRD prenant le chemin de l'enfouissement et à faire un « projet vitrine » en Haute-Yamaska en ce qui a trait à la bonne gestion de résidus de CRD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'offrir un appui au projet de tri au chantier en réalisant de la formation pour les entrepreneurs et leurs employés, de la recherche de filière de valorisation, de l'affichage pour les contenants de matières résiduelles et en offrant les équipements et la valorisation des matières recyclables et des résidus domestiques dangereux;
2. D'utiliser le « surplus affecté – matières résiduelles » aux fins d'acquitter les dépenses de ce projet totalisant 10 000 \$, plus les taxes applicables;
3. D'exiger au Cégep de Granby de souligner la contribution de la MRC au projet dans les entrevues avec les médias, les communiqués de presse et autres documents préparés en lien avec le projet. La MRC devra être invitée aux événements médiatiques et tous les outils de communication devront contenir les logos de la MRC, le cas échéant.

2024-03-087

LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2018/004 (ACTIVITÉS C ET D) – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU que le contrat numéro 2018/004 (activités C et D) intervenu pour collecte, transport et traitement des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Valérie Leblanc, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution sous forme de cautionnement pour le contrat numéro 2018/004 (activités C et D) intervenu avec Les Entreprises Raylobec inc. pour la collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques.

2024-03-088

ÉVÉNEMENT SAIN ALIMENTATION POUR TOUS – APPUI FINANCIER À SOS DÉPANNAGE GRANBY ET RÉGION POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT EN HAUTE-YAMASKA

ATTENDU que la pandémie et ses impacts collatéraux ont amené de nouveaux enjeux d'accessibilité à une saine alimentation et ont démontré l'importance de réfléchir à notre système alimentaire actuel afin de le rendre plus autonome et de proximité;

ATTENDU qu'une somme de 10 000 \$ a été attribuée pour le Réseau local de services (RLS) de la Haute-Yamaska afin de tenir un événement au cours du printemps 2024 permettant de mobiliser les acteurs locaux sur la thématique de la saine alimentation pour tous;

ATTENDU que la MRC fait partie d'un comité de pilotage de l'événement, qui rassemble également des représentants de la Ville de Granby, de la Santé publique et du milieu communautaire;

ATTENDU que six MRC de la région de l'Estrie ont réalisé ou prévoient réaliser ce type d'événement rassembleur;

ATTENDU que le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la Haute-Yamaska prévoit encourager les partenariats donnant accès aux aliments locaux pour les plus démunis;

ATTENDU que le comité de pilotage prévoit obtenir un accompagnement de l'organisme Collectif récolte, pour une somme de 9 150 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que SOS Dépannage Granby et région est l'organisme fiduciaire du projet et qu'une demande d'aide financière de 2 250 \$ a été déposée à la MRC afin de compléter le montage financier de l'événement;

ATTENDU que la réalisation de cet événement pourra alimenter la réflexion en vue de l'amorce de la révision du PDZA en 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de verser une aide financière de 2 250 \$ à SOS Dépannage Granby et région à même le Fonds régions et ruralité, volet 2, afin de compléter le montage financier de l'événement.

2024-03-089

DEMANDE DE FINANCEMENT – PROJET PLACE AUX JEUNES EN RÉGION HAUTE-YAMASKA DU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DES CANTONS-DE-L'EST 2024-2025

Soumis : Projet d'entente relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet Place aux jeunes en région Haute-Yamaska.

ATTENDU que le programme Place aux jeunes en région Haute-Yamaska permet de contribuer à l'occupation dynamique du territoire et à la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU que le financement du programme par le Secrétariat à la jeunesse exige l'obtention d'une contribution financière du milieu;

ATTENDU la demande de financement du Carrefour Jeunesse Emploi des Cantons-de-l'Est du 24 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. De contribuer financièrement au programme Place aux jeunes en région Haute-Yamaska pour un montant total de 11 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, tel que décrit au projet d'entente soumis;
2. D'affecter les fonds nécessaires à ce partenariat à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2;
3. D'autoriser le préfet ou, en son absence le préfet suppléant et le directeur général et greffier-trésorier ou, en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer l'entente telle que soumise ainsi que tout document requis pour donner le plein effet à la présente résolution et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2024-03-090

ORGANISATION DES FOLIES GOURMANDES EN COLLABORATION AVEC COMMERCE TOURISME GRANBY RÉGION

ATTENDU la priorité 2.1 du plan d'action 2023-2025 du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska visant à développer des expériences gourmandes distinctives;

ATTENDU que la MRC a mandaté Commerce Tourisme Granby région dans le cadre du plan d'action du Réseau des Haltes gourmandes pour favoriser le développement d'événements gourmands sur le territoire;

ATTENDU que ce projet permettra de mettre en valeur l'offre agroalimentaire de la région et d'accroître la notoriété de notre région comme destination gourmande;

ATTENDU que ce projet permettra de générer des retombées économiques pour les producteurs, transformateurs, restaurateurs et commerces de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le préfet, Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. De participer au plan de financement proposé par Commerce Tourisme Granby région visant à mettre en place un événement gourmand majeur sur le territoire de la MRC;
2. De confirmer la participation financière de la MRC dans l'événement à raison d'une somme équivalente à celle qui sera injectée par Commerce Tourisme Granby région, et ce jusqu'à concurrence d'un maximum de 25 000 \$;
3. D'utiliser le Fonds régions et ruralité volet 2, pour couvrir le coût de cette aide financière.

Il est entendu qu'à la suite d'un événement, il sera requis de fournir à la MRC un rapport détaillé comprenant notamment un bilan financier.

2024-03-091

DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER DE COMMERCE TOURISME GRANBY RÉGION POUR LA PROMOTION DES RENDEZ-VOUS AGROALIMENTAIRES DE PÂQUES DE LA HAUTE-YAMASKA

Soumis : Demande de partenariat financier avec Commerce Tourisme Granby région pour les Rendez-vous agroalimentaires de Pâques.

ATTENDU que Commerce Tourisme Granby région a sollicité en date du 14 février 2024 une participation financière de 2 000 \$ pour un « Partenariat pour les Rendez-vous agroalimentaires de Pâques »;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la MRC de confirmer un soutien financier à l'intention des Rendez-vous agroalimentaires de Pâques puisque cet événement s'inscrit dans les priorités d'intervention en développement local et régional 2023-2024;

ATTENDU que Commerce Tourisme Granby région s'occupera du marketing et de la publicité de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'octroyer un soutien financier de 2 000 \$ à Commerce Tourisme Granby région pour les Rendez-vous agroalimentaires de Pâques sur présentation des pièces justificatives;
2. D'utiliser le Fonds régions et ruralité, volet 2 stratégie touristique régionale, pour assumer cette dépense.

2024-03-092

APPUI À COMMERCE TOURISME GRANBY RÉGION – DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER – LANCEMENT DE SAISON 2024

ATTENDU que Commerce Tourisme Granby région a sollicité en date du 14 février 2024 une participation financière de 5 000 \$ pour un partenariat dans le cadre du lancement de la saison touristique;

ATTENDU que ce projet favorise la collaboration et la diffusion de l'information entre les différents acteurs du secteur touristique;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la MRC de confirmer une aide financière à Commerce Tourisme Granby région, puisque le lancement de la saison touristique s'inscrit dans les priorités d'intervention en développement local et régional 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à Commerce Tourisme Granby région pour le lancement de la saison touristique 2024 du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska sur présentation des pièces justificatives;
2. D'utiliser le Fonds régions et ruralité volet 2 stratégie touristique régionale pour assumer cette dépense.

2024-03-093

APPUI À COMMERCE TOURISME GRANBY RÉGION — DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER – STATION BOIRE

ATTENDU que Commerce Tourisme Granby région a sollicité en date du 14 février 2024 une participation financière de 7 350 \$ pour un partenariat dans le projet Station Boire;

ATTENDU que ce projet favorise la saine gestion des matières résiduelles lors des événements sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon :

1. D'octroyer une aide financière de 7 350 \$ à Commerce Tourisme Granby région sur présentation des pièces justificatives, conditionnellement à ce que soit assurée une répartition des événements sur le territoire de la MRC selon les besoins à être approuvée par le directeur général adjoint, gestion et développement du territoire;
2. D'utiliser le Fonds régions et ruralité volet 2 stratégie touristique régionale pour assumer cette dépense.

Le vote est demandé sur cette proposition.

Ont voté pour la présente proposition : M. René Beauregard, Mme Julie Bourdon (4 voix), M. Éric Chagnon, M. Pierre Fontaine, M. Marcel Gaudreau, M. Paul Sarrazin et M. Philip Tétrault.

A voté contre la présente proposition : M. Jean-Marie Lachapelle.

Les dix voix positives exprimées représentent 94,4 % de la population totale attribuée aux représentants qui ont voté. La double majorité est donc atteinte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2024-03-094

PROJET DE POSITIONNEMENT ET DE DÉPENSES DU RÉSEAU DES HALTES GOURMANDES – MARS 2024

Soumises : Prévisions de dépenses du Réseau des Haltes gourmandes – Mars 2024.

ATTENDU que le Plan d'action du Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska 2023-2025 prévoit des actions pour faire reconnaître et croître le positionnement du réseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'autoriser les actions promotionnelles telles que soumises pour un montant de 7 580,00 \$ plus taxes applicables.

Le coût de ces dépenses sera assumé à même le Fonds régions et ruralité, volet 2.

2024-03-095

ADHÉSION AU RÉSEAU RUES PRINCIPALES

Soumise : Offre de services de Réseau Rues principales au montant de 885 \$, plus les taxes applicables.

ATTENDU que Rues principales œuvre en milieu urbain et rural afin de dynamiser les cœurs de collectivités et est un point de rencontre entre les savoirs des milieux et les meilleures pratiques en aménagement du territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la MRC de confirmer son adhésion et sa participation au colloque annuel dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. Que la MRC adhère au Réseau Rues principales et autorise la participation du directeur général adjoint, Gestion et développement du territoire et du directeur du Service de la planification du territoire, à son colloque annuel le 11 avril 2024 à Montréal;
2. D'utiliser la somme de 1 383 \$ du Fonds régions et ruralité, volet 2, des chantiers de réflexion en aménagement du territoire pour couvrir l'adhésion au Réseau Rues principales et la participation à son colloque annuel.

2024-03-096

ADOPTION DES PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029 – STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Soumises : Priorités régionales en occupation et vitalité des territoires – Région de l'Estrie.

ATTENDU que la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

ATTENDU que le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT);

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en 2023;

ATTENDU la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

ATTENDU les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par Mme la conseillère Julie Bourdon et résolu unanimement d'approuver les priorités de la région de l'Estrie telles que soumises et de recommander à la direction régionale du MAMH de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

2024-03-097

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

Soumis : Rapport attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019;

Convention d'aide financière pour le versement d'une aide financière maximale de 53 209 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Haute-

Yamaska, au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour le financement du transport collectif.

ATTENDU que l'aide financière pour le financement du transport collectif est conditionnelle à la signature d'une convention entre la MRC et le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU que la MRC doit transmettre à la Ministre au plus tard le 31 mars 2024, un rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019, approuvé par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'approuver le rapport attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage du service de transport collectif de la MRC de La Haute-Yamaska subies par rapport à l'année de référence 2019 tel que soumis;
2. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer la convention d'aide financière telle que soumise et y apporter toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2024-03-098

PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF À PARTIR DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY ET CONTRIBUTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOMO

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska souhaite poursuivre le développement du service de transport collectif afin de mieux répondre à sa population;

ATTENDU que le Cégep de Granby entend déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) afin de faire l'achat de 750 livrets de 6 passages, d'une valeur de 25 875 \$, pour promouvoir le service auprès de sa communauté;

ATTENDU la demande d'appui et de contribution de la part de la MRC afin d'accorder un rabais de 25 % sur le montant total de l'achat, ce qui représente une contribution de 6 468,75 \$;

ATTENDU que le circuit mis en place aux heures de pointe entre Saint-Alphonse-de-Granby et Granby depuis 2021 est présentement desservi par un véhicule taxi régulier et qu'un service par minibus pourrait être étudié;

ATTENDU que, dans le contexte où la capacité du stationnement du Cégep de Granby sera grandement réduite dès l'automne 2024, il y a un besoin pour améliorer la desserte quotidienne aux heures de pointe, soit vers 7 heures et 17 heures, à partir du stationnement incitatif de Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU que la distribution de titres de transport apparaît comme un moyen intéressant de promouvoir ce nouveau service de transport collectif auprès d'une clientèle plus réticente à délaisser le voiturage en solo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'appuyer la demande de financement du Cégep de Granby auprès du Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO) et de confirmer que la MRC accordera un rabais de 25 % sur le montant total de l'achat de 750 livrets de 6 billets, ce qui représente une contribution de 6 468,75 \$;
2. De donner son accord pour évaluer la faisabilité d'un projet pilote visant la mise en place d'un service de minibus entre le stationnement incitatif de Saint-Alphonse-de-Granby et le Cégep de Granby aux heures de pointe en fonction du calendrier scolaire 2024-2025.

Note :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-... MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-368 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA, AFIN DE MODIFIER LA DÉFINITION DE « DÉBIT » ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CRÉATION DE NOUVELLES SURFACES D'IMPERMÉABILISATION

Soumis : Projet du Règlement numéro 2024-.....modifiant le Règlement numéro 2023-368 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska, afin de modifier la définition de « débit » et de modifier les dispositions relatives à la création de nouvelles surfaces d'imperméabilisation.

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller René Beauregard que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera soumis pour adoption le Règlement numéro 2024...modifiant le Règlement numéro 2023-368 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Haute-Yamaska, afin de modifier la définition de « débit » et de modifier les dispositions relatives à la création de nouvelles surfaces d'imperméabilisation.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2024-03-099

APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants, incluant les taxes applicables :

Fournisseur	Description	Coût
<u>RATIFICATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Alarme Top Sécurité	Appel de service pour un trouble de communication du système d'alarme; achat d'un logiciel, installation et formation pour la gestion du système d'alarme	538,26 \$
Autowrap	Impression d'autocollants pour l'identification de bacs roulants dans le cadre du projet de points de dépôts au centre-ville de Granby	1 897,09 \$

Fournisseur	Description	Coût
Elevabec	Inspection annuelle pour le monte-charge situé à la Société d'histoire de la Haute-Yamaska de 2024 à 2026	1 362,45 \$
Entretien ménager Alain Lacasse	Entretien ménager pour avril 2024	2 295,71 \$
ited	Déploiement de l'antivirus et de l'antipourriel pour la MRC, COGEMRHY, CARTHY et 5 municipalités dans le cadre de l'entente de services en cybersécurité avec la FQMS	21 816,51 \$ ¹
ited	Abonnement pour 12 mois à Office 365 pour 42 licences « Business standard » et abonnement pour la sauvegarde quotidienne pour 12 mois; migration du serveur Exchange vers Office 365 et déploiement des licences pour l'ensemble du personnel	21 416,39 \$
La Fondation Au Diapason	Commandite pour l'activité: La Marche / La Course 05/05/2024	3 000,00 \$
Maison de la Culture de Waterloo	Location de salle pour une journée de réflexion sur l'eau	632,36 \$
Pépinière North Hill	Commande de 2300 arbustes riverains	6 123,85 \$
Stéphane Laflamme	Travaux divers centre administratif	155,22 \$
RD Allard	Levée des conteneurs en fin de vie dans le cadre du contrat 2023/008 – Activité B - Conteneurs en métal	9 317,01 \$
Visa (Université de Sherbrooke)	Webinaires, Programme de certification comme responsable de la protection des renseignements personnels du 23/02/2024 au 31/05/2024 FS	3 391,76 \$ ²
Partie 2 du budget (évaluation, diffusion matrice, sécurité publique) :		
Alarme Top Sécurité	Appel de service pour un trouble de communication du système d'alarme; achat d'un logiciel, installation et formation pour la gestion du système d'alarme	14,37 \$
Entretien ménager Alain Lacasse	Entretien ménager pour avril 2024	61,28 \$
ited	Abonnement pour 12 mois à Office 365 pour 42 licences « Business standard » et abonnement pour la sauvegarde quotidienne pour 12 mois; migration du serveur Exchange vers Office 365 et déploiement des licences pour l'ensemble du personnel.	2 880,12 \$

Fournisseur	Description	Coût
<u>APPROBATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
Atelier Rose Tomate	Entretien paysager des plates-bandes du centre administratif	6 170,29 \$
Entreprise P. Bombardier	Entretien et tonte du gazon du centre administratif	1 567,80 \$
Stéphane Laflamme	Travaux divers centre administratif	994,53 \$
Université du Québec à Montréal (Groupe de recherche interuniversitaire en Limnologie (GRIL))	Mandat pour l'analyse du phosphore total, en incluant le transport des échantillons vers le laboratoire	7 298,61 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	Mandat de l'analyse de l'indice Diatomées de l'Est du Canada, incluant le transport des échantillons vers le laboratoire	6 036,19 \$
Partie 2 du budget (évaluation, diffusion matrice, sécurité publique) :		
Atelier Rose Tomate	Entretien paysager des plates-bandes du centre administratif	164,71 \$
Entreprise P. Bombardier	Entretien et tonte du gazon pour le centre administratif	41,85 \$
TOTAL:		97 176,37 \$

Note 1 : Afin de couvrir cette dépense, il est résolu de transférer le montant nécessaire du poste budgétaire « surplus non affecté - à l'ensemble »

Note 2 : Afin de couvrir cette dépense, il est résolu de transférer le montant nécessaire du poste budgétaire « Greffe - salaire directrice des affaires juridiques, du greffe et des archives » vers « Greffe - services de formation du personnel »

2024-03-100

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-03 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long récitée.

Note :

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÉGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2022-356 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2022-356 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2024-03-101 **AUGMENTATION DES SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 – PARTIE 1 DU BUDGET – À L'ENSEMBLE**

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'utiliser, au 31 décembre 2023, une partie des surplus budgétaires des activités financières de la partie I (ensemble) qui sont dégagées de l'année 2023 afin d'augmenter :

- a) De 125 649,13 \$ le « surplus affecté - fonds vert »;
- b) De 33 158,56 \$ le « surplus affecté - fibres optiques »;
- c) De 8 162,45 \$ le « surplus affecté – écocentres »;
- d) De 1 291 521,67 \$ le « surplus affecté - matières résiduelles GMR ».

2024-03-102 **AUGMENTATION DES SURPLUS AFFECTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 – PARTIE 2 DU BUDGET – ÉVALUATION, DIFFUSION DES MATRICES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'utiliser, au 31 décembre 2023, une partie des surplus budgétaires de la partie 2 (évaluation, diffusion des matrices et sécurité publique) qui seront dégagés de l'année 2023 afin d'augmenter de 3 000 \$ le surplus affecté « frais juridiques contestation TAQ ».

2024-03-103 **TRANSFERTS AU SURPLUS AFFECTÉ POUR ENGAGEMENTS DE CRÉDITS AU 31 DÉCEMBRE 2023 – PARTIE 1**

Soumise : Liste des engagements de crédits à transférer au surplus affecté au 31 décembre 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'autoriser les transferts aux surplus affectés suivants au 31 décembre 2023 afin de couvrir les engagements de crédits 2023, à savoir :

1. Transférer un montant de 89 177,87 \$ du poste « surplus non affecté – à l'ensemble » au poste « surplus affecté à l'ensemble – engagements de crédits »;
2. Transférer un montant de 8 581,37 \$ du poste « surplus affecté – fonds vert » au poste « surplus affecté fonds vert – engagements de crédits ».

2024-03-104 **TRANSFERT AU SURPLUS AFFECTÉ POUR ENGAGEMENTS DE CRÉDITS AU 31 DÉCEMBRE 2023 – PARTIE 2**

Soumise : Liste des engagements de crédits à transférer au surplus affecté au 31 décembre 2023.

Il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser le transfert, au 31 décembre 2023, d'un montant de 7 509,55 \$ du poste « surplus non affecté – évaluation » au poste « surplus affecté évaluation – engagements de crédits » afin de couvrir les engagements de crédits 2023.

2024-03-105

REMPLACEMENT DE L'ÉMISSAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-11-468

ATTENDU que la MRC a désigné le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint à titre d'émissaire de la langue française conformément à la Politique linguistique de l'État par sa résolution numéro 2023-11-468;

ATTENDU qu'il est opportun de remplacer cette désignation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de :

1. Désigner le greffier à titre d'émissaire de la langue française en remplacement du directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint;
2. D'abroger la résolution numéro 2023-11-468.

2024-03-106

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-10-398 – ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

ATTENDU la résolution numéro 2023-10-398 intitulée « Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'habitation – accélération des investissements durables par l'acquisition d'un véhicule électrique » adoptée le 11 octobre 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution précitée afin de préciser la source des crédits budgétaires pour cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2023-10-398 par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Pour couvrir les coûts de cette acquisition, tout montant résiduel après la réception des subventions sera pris à même le « surplus non affecté – à l'ensemble ». »

2024-03-107

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-12-536 – SERVICES PROFESSIONNELS EN CYBERSÉCURITÉ

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-536 intitulée « Contrat avec FQM services, coopérative de solidarité concernant la fourniture de services professionnels en cybersécurité » adoptée le 13 décembre 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la résolution précitée afin de préciser la source des crédits budgétaires pour ce contrat ainsi que la facturation aux organismes incluse dans ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par Mme la conseillère Julie Bourdon et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2023-12-536 par l'ajout, à la fin, des alinéas suivants :

« La portion de cette dépense en lien avec le déploiement et la configuration des services en cybersécurité pour les postes de travail et les noms de domaines de CARTHY sera facturée annuellement à CARTHY;

La portion de cette dépense en lien avec le déploiement et la configuration des services en cybersécurité pour les postes de travail et les noms de domaines de COGEMRHY sera facturée annuellement à COGEMRHY;

Pour couvrir les coûts du contrat pour les postes de travail et les noms de domaines de la MRC, le montant sera pris à même le « surplus non affecté – à l'ensemble ». »

2024-03-108

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'OPÉRATION HAUTE VITESSE AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Soumis : Projet de convention d'aide financière pour le déploiement de l'Internet haut débit au Québec.

ATTENDU que le gouvernement du Québec offre une aide financière en compensation des dépenses encourues par la MRC lors du déploiement de l'Opération Internet haute vitesse pouvant s'élever à 60 000 \$;

ATTENDU que la MRC a offert une aide financière à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton totalisant 60 000 \$ dans le cadre du déploiement de l'Internet haute vitesse sur son territoire en 2019;

ATTENDU que cette dépense est admissible à la compensation du gouvernement du Québec et qu'une entente est nécessaire à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par Mme la conseillère Julie Bourdon et résolu unanimement :

1. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer la convention d'aide financière avec le gouvernement du Québec, telle que soumise et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires;
2. D'affecter les sommes reçues au Fonds régions et ruralité, volet 2.

2024-03-109

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE MISE EN COMMUN ET D'OPTIMISATION DES RESSOURCES EN SOUTIEN INFORMATIQUE

Soumise : Offre de service de CDW Canada Corp. pour la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique (évaluation TI Or).

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-537 autorisant la signature d'une entente intermunicipale concernant la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique;

ATTENDU que la MRC souhaite retenir conjointement avec les municipalités locales participantes les services professionnels d'un fournisseur de services pour faire l'inventaire des équipements et ressources informatiques, pour recenser les besoins en services de soutien informatique de chacune et de proposer différents modèles de scénarios d'optimisation des ressources de soutien informatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. D'octroyer à l'entreprise CDW Canada Corp. le mandat pour la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique (évaluation TI Or) tel qu'indiqué à l'offre de services de ladite

entreprise datée du 26 janvier 2024, totalisant un montant de 25 000,00 \$ plus taxes applicables;

2. D'utiliser le « surplus non affecté – à l'ensemble » pour acquitter cette dépense.

L'octroi du contrat est conditionnel à la signature de l'entente intermunicipale concernant la réalisation d'une étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique.

2024-03-110

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC MME SYLVIE LAVIGUEUR CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS AU PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES

Soumis : Contrat de gré à gré avec Mme Sylvie Lavigueur visant à lui confier l'accomplissement des aspects techniques du Programme Petits établissements accessibles de la Société d'habitation du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, dont la valeur estimative est de 4 649 \$, incluant les taxes nettes.

Il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'accepter les termes du contrat de gré à gré tels que soumis et d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer ce contrat et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2024-03-111

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC MME SYLVIE LAVIGUEUR CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS AU PROGRAMME RÉNORÉGION

Soumis : Contrat de gré à gré avec Mme Sylvie Lavigueur visant à lui confier l'accomplissement des aspects techniques du Programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, dont la valeur estimative est de 24 648 \$, incluant les taxes nettes.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'accepter les termes du contrat de gré à gré tels que soumis et d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer ce contrat et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2024-03-112

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC MME SYLVIE LAVIGUEUR CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES RELATIFS AU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE

Soumis : Contrat de gré à gré avec Mme Sylvie Lavigueur visant à lui confier l'accomplissement des aspects techniques du Programme d'adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, dont la valeur estimative est de 13 092 \$, incluant les taxes nettes.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'accepter les termes du contrat de gré à gré tels que soumis et d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer ce contrat et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2024-03-113

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÊT DE SALLES DE RÉUNION

Soumis : Projet de Politique de prêt de salles de réunion.

ATTENDU que la MRC souhaite que les salles de son édifice administratif puissent satisfaire les besoins des municipalités locales et des organismes de son territoire et que ces salles permettent également le déroulement d'activités éducatives, culturelles, sociales et communautaires;

ATTENDU la nécessité d'établir les modalités de réservation et d'utilisation des salles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'adopter la Politique de prêt de salles de réunion de la MRC, telle que soumise.

Ladite politique entre en vigueur à son adoption et abroge toute politique antérieure sur la location ou le prêt de salles.

2024-03-114

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Soumis : Projet de Politique d'utilisation des équipements de téléphonie cellulaire de la MRC.

Il est proposé par Mme la conseillère Christiane Choinière, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'adopter la Politique d'utilisation des équipements de téléphonie cellulaire de la MRC, telle que soumise;
2. D'utiliser le « surplus affecté – à l'ensemble » pour acquitter une partie de la dépense.

Ladite politique entrera en vigueur le 1^{er} avril 2024.

2024-03-115

MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME

Soumis : Organigramme de la MRC daté du 13 mars 2024.

Il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'autoriser la modification de l'organigramme de la MRC de manière à ce que le nouvel organigramme en vigueur soit celui soumis.

2024-03-116

HORAIRE ALLÉGÉ EN PRÉVISION DE LA RETRAITE ET CHANGEMENT DE POSTE

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'approuver un horaire allégé de 21 heures par

semaine à Mme Denise Leclaire et de lui octroyer le poste de directrice adjointe, services administratifs et ressources humaines à compter du 18 mars 2024, et ce, selon les modalités émises au rapport ADM2024-04.

2024-03-117 **PROMOTION AU POSTE DE DIRECTRICE, SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'approuver la promotion de Mme Marie-Claude Gauthier au poste de directrice, services administratifs et ressources humaines à compter du 18 mars 2024, et ce, selon les modalités émises au rapport ADM2024-04.

2024-03-118 **AUTORISATION DE L'IMAGE DE MARQUE DE LA CAMPAGNE SUR LA CULTURE VÉLO DANS LE CADRE DU PROJET « SIGNATURE INNOVATION – LA HAUTE-YAMASKA, C'EST VÉLO! »**

ATTENDU l'entente signée le 29 août 2022, avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, sur le projet « Signature innovation – La Haute-Yamaska, c'est Vélo! »;

ATTENDU le mandat confié à la Corporation d'aménagement récréotouristique de La Haute-Yamaska (CARTHY) pour le développement de la culture vélo par la résolution numéro 2023-02-073;

ATTENDU que le conseil d'administration de CARTHY a adopté le 13 février 2024, l'image de marque de la campagne sur la culture vélo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'approuver l'image de marque de la campagne de la culture vélo développée par l'agence ZEN Branding, Design & Com inc. dans le cadre du projet « Signature innovation ».

2024-03-119 **CONFÉRENCE SUR LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL**

ATTENDU l'entente signée le 29 août 2022 avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur le projet « Signature innovation – La Haute-Yamaska c'est vélo! »;

ATTENDU que la proposition de conférence du 28 mars 2024 à la MRC s'inscrit dans l'orientation du développement de la culture vélo du projet « Signature innovation »;

ATTENDU le partenariat développé avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie pour cette conférence sur le vélo à assistance électrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le préfet Paul Sarrazin, appuyé par Mme la conseillère Christiane Choinière et résolu unanimement :

1. De contribuer financièrement à cette conférence en contrepartie d'une somme maximale de 4 500 \$;
2. D'assumer cette dépense à même le budget du Fonds régions et ruralité, volet 3, pour le projet « Signature innovation ».

2024-03-120

DEMANDE D'UNE PRÉAUTORISATION DU PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES 2024-2034 EN SÉCURITÉ INCENDIE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Soumis : Projet de schéma révisé de couverture de risques 2024-2034 en sécurité incendie.

ATTENDU que le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie a été réalisé par le comité technique en sécurité incendie selon le modèle soumis par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU que le projet de schéma révisé est établi conformément à la procédure prévue aux articles de la section I du chapitre III de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que le comité technique en sécurité incendie préconise l'obtention d'une préautorisation du projet de schéma révisé à émettre par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU que les directeurs en sécurité incendie ont donné leur avis sur le projet du schéma révisé;

ATTENDU que les directeurs en sécurité incendie ont présenté le projet aux directions générales des municipalités locales de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que les municipalités donneront leur avis sur le projet de schéma préautorisé par le ministère de la Sécurité publique avant de procéder à la consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'autoriser la demande d'une préautorisation du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie à adresser au ministère de la Sécurité publique.

2024-03-121

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AN 2023 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (AN 10) DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Soumis : Rapport d'activité de l'an 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska.

ATTENDU que les directeurs des services de sécurité incendie ont déposé leur rapport d'activités 2023 (an 10) portant sur les actions locales du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que, suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le rapport annuel d'activités doit être adopté par résolution et transmis au ministre de la Sécurité publique dans les trois mois de la fin de l'année financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'adopter le rapport d'activité de l'an 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska, tel que soumis;
2. De transmettre copie de celui-ci au ministre de la Sécurité publique.

2024-03-122 **DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SERVICE D'ÉVALUATION POUR 2023**

Soumis : Rapport annuel du Service d'évaluation pour l'année 2023.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'accepter le 41^e rapport annuel du Service d'évaluation tel que soumis.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est posée.

2024-03-123 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Bourdon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de lever la séance à 13 h 35.

(Signé)

M. Paul Sarrazin, préfet

(Signé)

Mme Valérie Leblanc, directrice
générale adjointe et greffière-trésorière
adjointe

Les résolutions numéros 2024-03-074 à 2024-03-123 de ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens du paragraphe 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(Signé)

M. Paul Sarrazin
Préfet